



## POURQUOI

Le taux d'accroissement des rendements des productions agricoles (TAR), est un indicateur permettant de mesurer la variation du rendement des productions agricoles entre deux périodes notamment l'année. Il est obtenu à travers la formule mathématique suivante :

$$TAR = \frac{R_t - R_{t-1}}{R_{t-1}} \times 100 = \left( \frac{R_t}{R_{t-1}} - 1 \right) \times 100$$

Avec :

- $R_t$ , le rendement des productions agricoles l'année  $t$ ,
- $R_{t-1}$ , le rendement des productions agricoles l'année  $t - 1$ .

Selon le signe de cet indicateur, il peut être interprété comme suit :

- Si  $TAR > 0$ , on dira que le rendement des productions agricoles a augmenté entre l'année  $t - 1$  et l'année  $t$  ;
- Si  $TAR < 0$ , on dira que le rendement des productions agricoles a diminué entre l'année  $t - 1$  et l'année  $t$ ,
- Enfin si  $TAR = 0$ , on dira que le rendement des productions agricoles n'a pas changé entre l'année  $t - 1$  et l'année  $t$ .

Le rendement agricole est largement tributaire du climat, dans un contexte où la croissance économique au Niger est fortement liée aux performances du secteur agricole d'où l'importance de la disponibilité des semences améliorées et du secteur des engrais, mais aussi de la promotion des produits locaux répondant aux contraintes climatiques et dont les rendements sont parfois plus importants pour des produits importés.

## CARACTERISTIQUES

Code	AGR.TAR.PRO	Indicateur	Taux d'accroissement des rendements des productions agricoles	
<b>Définition</b>	Variation entre le rendement de l'année N-1 et le rendement de l'année N			
<b>Unité de mesure</b>	Pourcentage	<b>Données requises pour le calcul et méthode de calcul</b>	Rendement agricole année N Rendement agricole année N-1 Rendement agricole de l'année N divisé par le rendement agricole de l'année N-1	
<b>Fréquence de collecte</b>	Annuelle	<b>Méthode de collecte</b>	Routine	
<b>Périodicité de rapportage</b>	Annuelle	<b>Niveau de désagrégation</b>	National, régional, départemental	
<b>Source de production</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage			
<b>Service/Département responsable de la production</b>	Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DS/MAG/EL)			
<b>Service d'analyse / exploitation / Diffusion</b>	Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (DS/MAG/EL)			





<b>Principaux utilisateurs et liens avec les politiques et stratégies</b>	Politique sectorielle
<b>Nature (Produit, Résultats, Impact, Effet, Procédure)</b>	Produit
<b>Commentaire et critère de qualité</b>	Cet indicateur est disponible de 2010 à 2019 annuellement et à travers les enquêtes agricoles. Selon les critères de qualité de la PNIN, l'indicateur a un score de qualité de 50 %.

